

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N°DL2022-0148</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">18 JUILLET 2022</p>
<p style="text-align: center;">APPROBATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES</p>	

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 18 juillet à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juillet 2022, à l'Espace Jean Latrobe Salle Carignan d'Ortaffa située rue du Château - 66560, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Nicolas GARCIA, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Martine JUSTO, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Julie SANZ, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Violaine MARIANNE donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Jean-Michel SOLE, Annie LAMARQUE donne procuration à Anne MAURAN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Annie PEZIN, Fabrice WATTIER donne procuration à Nicolas GARCIA, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX.

Étaient absents :

Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres présents : 36

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 47

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Dans le prolongement des réflexions déjà menées (schéma de développement économique, étude sur le transfert des ZAE), la collectivité a souhaité se doter d'une stratégie de développement et de gestion des zones d'activités économiques afin de mieux organiser l'accueil des entreprises au sein des zones existantes et à venir, notamment en définissant plus clairement la vocation des zones au regard du potentiel du territoire et de la demande endogène et exogène. Elle a également souhaité disposer d'une grille d'analyse lui permettant d'identifier les espaces les plus adaptés à l'extension ou à la création de nouvelles zones. La stratégie ainsi définie lui permet de prioriser les projets et planifier les investissements dans le temps.

La réalisation de cette étude a été confiée à l'Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée (AURCA) avec l'appui de l'Agence de Développement Economique de la Région (AD'OCC) et du service développement économique de la CC ACVI sur la partie stratégie.

Le schéma de développement des ZAE qui a reçu un avis favorable de la commission Développement Economique du 21 mars 2022 ainsi que d'un avis favorable de la Conférence des Maires du 05 juillet 2022, s'inscrit dans une démarche prospective déclinée en actions concrètes pour le développement des ZAE communautaires et l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés,

Vu l'avis favorable émis par la commission Développement économique qui s'est réunie le 21 mars 2022,

Vu l'avis favorable émis par la Conférence des maires qui s'est réunie le 05 juillet 2022,

Approuve le schéma de développement des zones d'activités économiques (ZAE) communautaires tel que joint,

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 20/07/2022

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular red stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top edge and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem featuring a building and a star.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.